



**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2021**

PRÉSENTS : IMBERT Didier - MOIGNOUX Sylvie - DAIN Denis - GARCIA RAMOS Emeline - GEORGEON Hugues - MENARD Jean-Pierre – FOUCHER Andrée - DURAND Sophie - JALICON Stéphanie - LALANE Marion - MARSON Alexandre - VACHER Damien - SOULIER Benjamin ; lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : PINHEIRO Aurélien donne pouvoir à IMBERT Didier
SOUCHON Olivier donne pouvoir à GEORGEON Hugues

A été élu secrétaire : VACHER Damien

Le compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2021 est approuvé par le Conseil Municipal.

SIEG : modification des statuts

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;

Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Clerlande adhère, modifie ses statuts.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- d'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie,
- de donner, dans ce cadre, mandat au maire/au président afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Dénomination d'une voie privée

Dans le cadre du déploiement de la fibre Orange et du plan d'adressage voté le 26 mai dernier, et sur la demande des propriétaires de la voie privée « Impasse Saint-Georges et des services postaux, il est nécessaire de nommer la voie suivante :

« Impasse Saint - Georges »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide :

- d'approuver la nomination de la voie privée « Impasse Saint – Georges »
- et d'autoriser Monsieur le Maire à la diffuser auprès de tous les services concernés**

Convention fourrière avec l'Association Protectrice des Animaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la convention signée en date du 15 septembre 2012 avec l'APA (Association Protectrice des Animaux) pour la garde des chiens capturés sur la commune arrive à échéance le 1^{er} octobre 2021 et propose de la renouveler pour une durée de 3 ans.

Les nouveaux tarifs seront calculés chaque année en fonction des chiffres de la population légale en vigueur fournis par l'INSSE selon un tarif progressif comme suit :

2021 - 2022 : 0.624 € par habitant

2022 - 2023 : 0.639 € par habitant

2023 - 2024 : 0.654 € par habitant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention avec l'APA de Gerzat pour une durée de 3 ans à compter du 1er octobre 2021 selon les conditions décrites précédemment.